

Le Conseil canadien des consultants en immigration du Canada

États financiers

Pour la période du 18 février 2011
(date de création) au 30 juin 2011

Contenu

Rapport d'un vérificateur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats d'exploitation et changements dans l'actif net (insuffisance)	4
État des flux de trésorerie	5
Résumé des principales conventions comptables	6-7
Notes accompagnant les états financiers	8

Rapport d'un vérificateur indépendant

Aux membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011, l'état des résultats d'exploitation et les changements dans l'actif net (insuffisance), l'état des flux de trésorerie pour la période du 18 février 2011 au 30 juin 2011 de même qu'un résumé des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement acceptés, et des mesures de contrôles internes qu'elle juge nécessaires en vue de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons procédé à notre vérification conformément aux normes de vérification canadienne généralement acceptées. Ces normes exigent que nous respections des exigences éthiques et que nous planifions et procédions à la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification exige que l'on suive certaines procédures afin d'obtenir une preuve d'audit au sujet des montants et des communications que l'on retrouve dans les états financiers. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à une erreur. En procédant à ces évaluations des risques, le vérificateur examine les mesures de contrôle interne pertinentes à la préparation et à la présentation équitable d'états financiers par l'entité, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais qui n'ont pas pour but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité de ces mesures de contrôle interne. Une vérification comprend également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'évaluation de l'ensemble de la présentation des états financiers.

Nous sommes convaincus que la preuve d'audit que nous avons obtenue est suffisante et appropriée pour établir le fondement de notre opinion de vérificateur.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent de façon équitable, à tous les égards matériels, la position financière du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada au 30 juin 2011, et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période du 18 février 2011 au 30 juin 2011, conformément aux conventions comptables canadiennes généralement acceptées.

Comptables agréés, experts-comptables

Markham, en Ontario
Le 29 août 2011

**Le Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Bilan**

30 juin 2011

Actif

Actuel

Trésorerie	13 217 \$
Taxes à la consommation récupérables	41 357
Charges payées d'avance	9 709

Immobilisations (Note 1)	64 283
	9 711

73 994 \$

Passif

Actuel

Comptes fournisseurs et charges à payer	283 892 \$
---	------------

Dette à long terme (Note 2)	448 813
------------------------------------	----------------

732 705

Actif net (insuffisance)

Non affecté	(658 711)
-------------	-----------

73 994 \$

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

**Le Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
État des résultats d'exploitation et changements dans l'actif net (insuffisance)

Pour la période du 18 février 2011 (date de création) au 30 juin 2011

Dépenses

Comptabilité	3 535 \$
Administration	53 562
Amortissement	2 417
Allocations de présence (Note 6)	82 890
Assurance	3 745
Intérêts et frais bancaires	1 516
Mise en marché et publicité	155 120
Divers	1 507
Bureau	12 881
Honoraires	190 634
Recrutement	16 825
Loyer	13 633
Rémunération de la direction	74 193
Téléphone	5 639
Traduction	12 757
Déplacements et divertissement	27 857
	<hr/>
	658 711

**Insuffisance des produits par rapport aux dépenses et actif net non affecté
(insuffisance), fin de période** **(658 711) \$**

**Le Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des flux de trésorerie**

Pour la période du 18 février 2011 (date de création) au 30 juin 2011

Flux de trésorerie provenant de (affectés à)

Flux de trésorerie (affectés à) des activités d'exploitation

Insuffisance des produits par rapport aux dépenses (658 711) \$

Ajustements requis pour rapprocher l'insuffisance des produits par rapport aux dépenses et trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation

Amortissement 2 417

Changements dans les éléments hors caisse du fonds de roulement

Taxes à la consommation récupérables (41 357)

Charges payées d'avance (9 709)

Comptes fournisseurs et charges à payer 283 892

(423 468)

Flux de trésorerie (affectés à) des activités de financement

Produit d'un prêt du gouvernement 448 813

Flux de trésorerie (affectés à) des activités d'investissement

Achat d'immobilisations (12 128)

**Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie,
fin de la période**

13 217 \$

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Résumé des principales conventions comptables

30 juin 2011

Nature des activités

Constitué en personne morale le 18 février 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (le « Conseil » ou « CRCIC ») est l'organisme de réglementation des consultants en immigration et un organisme sans but lucratif qui a pour but de réglementer les consultants en immigration de façon équitable et efficace, guidé par les principes de responsabilité et de transparence.

Conformément au paragraphe 91(5) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a désigné le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada comme l'organisme de réglementation des consultants en immigration en date du 30 juin 2011, et des frais d'adhésion sont exigés de ses membres à partir de ce jour. La Société canadienne de consultants en immigration (SCCI) n'est plus l'organisme de réglementation.

Constatation des produits

Des frais d'adhésion non remboursables sont reconnus comme produits au cours de la période couverte par l'adhésion. Conformément aux mesures de transition approuvées par le gouvernement fédéral au moment de la création du Conseil, les membres inscrits du Conseil qui étaient auparavant membres en règle de la Société canadienne de consultants en immigration sont exemptés des frais d'adhésion jusqu'au 28 octobre 2011.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant moins les amortissements cumulés, en se fondant sur la durée de vie utile estimative du bien, à partir de la méthode de l'amortissement linéaire qui suit :

Équipement de bureau et informatique	- 33 1/3 %
Logiciels	- 50 %

Instrument financier

Le Conseil utilise divers instruments financiers. Sauf stipulation contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne s'expose à aucun risque lié à des intérêts, des devises ou un crédit découlant de ces instruments financiers.

Le Conseil a classifié ses instruments financiers de la façon suivante :

Trésorerie	- Détenu à des fins de transaction
Comptes clients	- Prêts et créances
Comptes créditeurs et charges à payer	- Autres éléments du passif financier
Dettes à long terme	- Autres éléments du passif financier

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Résumé des principales conventions comptables

30 juin 2011

Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers subséquents à la reconnaissance initiale sont enregistrés de la façon suivante :

Détenus à des fins de transaction	mesurés à la juste valeur
avec	l'ensemble des profits
et des	pertes inclus dans les
	activités.

Prêts et comptes clients
et autre passif financier

enregistrés à un coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs avec les profits et les pertes et la dépréciation inclus dans les activités.

Les coûts des transactions liés aux instruments financiers classifiés comme « détenus à des fins de transaction », prêts et comptes clients et autres éléments du passif financier sont enregistrés comme charge lorsqu'ils sont engagés.

Dépréciation de l'actif à long terme

Le Conseil procède au test de la dépréciation de l'actif à long terme détenu et utilisé lorsque surviennent des événements ou des changements de circonstances qui pourraient faire en sorte que leur valeur comptable dépasse les flux de trésorerie non actualisés attendus de leur usage et de leur cession éventuelle. Une dépréciation, le cas échéant, est définie comme l'excès de la valeur comptable du bien par rapport à sa juste valeur.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables canadiennes généralement acceptées exige que la direction prépare des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif à la date de préparation des états financiers, et sur les montants des produits et des dépenses présentés au cours de la période visée par le rapport. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions de la direction au fur et à mesure que des renseignements additionnels seront disponibles.

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

De récentes prises de position en matière de comptabilité, qui ont été présentées mais ne sont pas encore en vigueur, pourraient avoir des répercussions sur le Conseil, soit :

Principes comptables pour les organismes sans but lucratif

Les organismes sans but lucratif auront la possibilité d'adopter soit les principes comptables pour les organismes sans but lucratif, soit les Normes internationales d'information financière (IFRS) aux fins

de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2012 ou après cette date. Une adoption anticipée est autorisée. Les organismes sans but lucratif peuvent continuer de suivre le Manuel de l'ICCA Partie V (normes comptables en vigueur avant le basculement) ou le IFRS jusqu'au 1^{er} janvier 2012, s'ils ne choisissent pas l'adoption anticipée. L'impact de la transition aux nouvelles normes sur les états financiers du Conseil n'a pas encore été déterminé.

**Le Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2011

1. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement de bureau et informatique	7 378 \$		
1 230 \$	6 148	\$	
Logiciels	4 750	1 187	3 563
	12 128 \$	2 417 \$	9 711 \$

2. Dette à long terme

La dette à long terme consiste en un prêt du gouvernement du Canada, d'un maximum de 1 000 000 \$ mis en vigueur progressivement à partir du 15 mars 2011 pour aider le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir le nouvel organisme de réglementation des consultants en immigration canadienne. Le prêt est remboursable à la plus rapprochée de deux dates, soit la date à laquelle le Conseil obtient 2200 membres inscrits, ou trois ans après la date de la signature de la convention de prêt. Une fois l'une ou l'autre des conditions de remboursement remplies, le gouvernement négociera avec le Conseil un calendrier de remboursement acceptable, établi de façon à s'assurer que le prêt soit remboursé en totalité dans les cinq années suivant la date à laquelle il devient remboursable, avec un paiement minimum du capital de 20 % par année. L'intérêt sera appliqué une fois les conditions de remboursement en vigueur. Au 30 juin 2011, le Conseil a un emprunt d'un montant de 448 813 \$ du gouvernement et aucun intérêt ne doit être remboursé.

3. Informations à fournir sur le capital

Le Conseil considère ses immobilisations comme son actif net, le cas échéant. L'objectif du Conseil en ce qui concerne la gestion de son capital est de protéger sa capacité de continuité d'exploitation, et de gérer son capital d'une manière qui lui permettra de fonctionner de façon objective.

4. Dépendance économique

Le Conseil dépend actuellement des fonds du gouvernement, qui lui offrent un soutien financier continu jusqu'à ce que les frais d'adhésion commencent à être perçus.

5. Engagement

Le Conseil loue des locaux dans le cadre d'une entente au mois.

6. Allocation de présence

Le Conseil est régi par un conseil d'administration composé de sept administrateurs; un président est élu parmi ces administrateurs. Les administrateurs reçoivent 2500 \$ par mois pour leurs services à partir du 18 février 2011 et le président a droit à un montant additionnel de 2500 \$ par mois. Les administrateurs ont la responsabilité d'assurer le fonctionnement du Conseil en plus de leurs responsabilités normales d'administrateurs.